

1 Déclaration de conformité UE

Cette déclaration atteste que l'appareil est conforme aux spécifications normalisées pour les appareils et accessoires électriques ainsi qu'aux spécifications normalisées de sécurité et de validation du système de la société du fabricant.

Seul le fabricant assume la responsabilité d'établir cette déclaration de conformité UE.

1.1 Validité du produit

Cette déclaration est valide pour les produits ou versions de produits suivants :

- **923 Mira M-1**

Les Metrohm Instant Raman Analyzer (Mira) sont des spectromètres Raman portables haute performance permettant l'identification rapide non destructive d'échantillons chimiques et pharmaceutiques, qu'ils soient liquides ou solides. À peine plus grands qu'un smartphone, les spectromètres Mira sont les seuls actuellement parmi les spectromètres Raman mobiles disponibles sur le marché, à fonctionner selon le principe de la technologie du balayage orbital tramé (ORS).



1.2 Directives



L'objet de la déclaration, décrit ci-dessus, est conforme aux législations harmonisées en vigueur dans l'Union :

- **2014/35/UE – Directive basse tension, DBT**
Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension ; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, pages 357-374
- **2014/30/UE – Directive compatibilité électromagnétique, CEM**
Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique ; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, pages 79-106
- **2011/65/UE – Directive relative à certaines substances dangereuses, RoHS**
Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L174, 01/07/2011, pages 88-110
- **2012/19/UE – Élimination et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, DEEE**
Directive 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ; Journal officiel de l'UE L197, 24/07/2012, pages 38-71

1.3 Spécifications de sécurité

*Conception et
essai de type*

Cet appareil est conforme aux exigences de sécurité suivantes :

- **EN 61010-1: 2010**
Prescriptions de sécurité pour les appareils électriques de mesure, de contrôle, de régulation et de laboratoire
- **EN 60529: 2013 – Degré de protection IP40**
Types de protection fournie par le boîtier (code IP)
- **EN 60825-1: 2014**
Sécurité des appareils à laser - Partie 1 : classification des matériels et exigences
- **ISO 12100: 2010**
Principes généraux de conception - Appréciation du risque et réduction du risque
- **EN 61140: 2016 – Classe de protection III**
Protection contre les chocs électriques - Aspects communs aux installations et aux matériels

